

## PARRAINAGE OU SPONSORING (particulier)

(Définition et traitement fiscal)

Il s'agit d'un soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à l'organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Vous pourrez déduire 66% de votre don de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.